

	<p style="text-align: center;">Conseil communal de Servion</p> <p style="text-align: center;">Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021</p>	
Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Eric Dammköhler	
Ouverture de la séance :	20h06	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	50
	Quorum :	26
	Présents :	38
	Excusés dans les délais :	10
	Absents :	2
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	20

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, en particulier, à celles qui ont répondu positivement à l'invitation d'assister à la séance : trois jeunes citoyens qui ont fêté leurs 18 ans en 2021 et trois citoyens ayant acquis récemment la nationalité suisse. A leur intention, elle souligne quelques points saillants du fonctionnement du législatif communal.

<p>1. Appel nominal</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.</p>
<p>2. Approbation de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>3. Approbation du PV de la séance du 12 octobre 2021</p> <p>Le PV est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>4. Communications du bureau du Conseil</p> <p>➤ La Commune de Savigny est remerciée pour le prêt de la salle du Forum. La présidente annonce que la prochaine séance du Conseil aura vraisemblablement lieu à la salle communale de Les Cullayes.</p>

- La présidente rappelle aux conseiller·ère·s de se lever et s'annoncer à chaque prise de parole.
- En fin d'année, intervient le paiement des jetons de présence et autres indemnités aux membres du Conseil. En vue de faciliter le travail de la boursière, elle prie les conseiller·ère·s de l'informer de tout changement de leurs coordonnées bancaires.
- Lors de la visite qu'il effectue annuellement à la Commune pour contrôler la bonne tenue des dossiers du Conseil communal, le préfet a attiré l'attention du bureau sur le rôle des commissions de surveillance (Finances et Gestion) et souligné le fait que, en vertu de la séparation des pouvoirs, il ne doit jamais exister de cogestion entre les commissions de gestion ou des finances et la Municipalité. Pour plus de précisions, les conseiller·ère·s peuvent se référer au dossier en ligne établi par la Direction générale des affaires communales.
- Enfin, la présidente rend hommage à Mme Claudine Burri, jeune retraitée de son poste de secrétaire municipale, qui assiste à sa première séance de Conseil communal en tant que « simple citoyenne ». Elle estime que durant sa longue carrière, Mme C. Burri a préparé et assisté à une soixantaine de séances de conseil et accompagné environ 240 préavis. Elle la félicite pour son engagement au service des habitants de la Commune et lui remet un bouquet de fleurs.

5. Postulat Mérat et consorts « Adhésion à la Charte des talus des routes »

- Le postulat demande l'étude de la proposition d'adhésion de la Commune à la Charte des talus de routes dont l'objectif est de favoriser la biodiversité par la gestion écologique des bords de routes.

La présidente explique la procédure de traitement d'un postulat. Il s'agit d'une demande, émanant d'un ou plusieurs membres du Conseil, faite à la Municipalité, d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier de compétence de la Municipalité. Le postulat doit être déclaré recevable, puis le Conseil se prononce sur son entrée en matière et enfin le renvoie directement à la Municipalité ou à une commission ad hoc.

La première étape consiste à déterminer la recevabilité du postulat, c'est-à-dire la légalité de la proposition sur la forme et le fond ([Article 32 LC](#) – Loi sur les communes). Après avoir précisé le contenu de l'article 32, et reçu l'avis favorable du Bureau du Conseil, la présidente ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat. Personne ne demandant la parole, on procède au vote. Avec deux abstentions, le postulat est réputé recevable.

La deuxième étape consiste à entrer en matière. Lors du vote, il y a un refus et six abstentions. L'entrée en matière est acceptée.

La troisième étape consiste à déterminer si le Conseil décide de l'envoyer directement pour étude à la Municipalité ou plutôt à une commission ad hoc. La décision du vote est de renvoyer le postulat à la Municipalité. Six conseillers votent pour un renvoi à une commission ad hoc et trois s'abstiennent.

- La Municipalité dispose ainsi d'une année pour donner une réponse sous forme de rapport, projet de règlement ou décision ou encore de préavis.

6. Préavis municipal n° 09/2021 – Octroi d'un crédit d'étude extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter Fr. 72'000.00 en vue de financer les frais d'étude de la réfection de la Route de Mollie-Margot et de la Route du Signal à Les Cullayes (RC 638 en traversée de localité)

- M. François Clot, rapporteur pour la commission permanente des travaux sur le réseau routier, relève que les dernières interventions lourdes sur la route de Mollie-Margot datent d'avant 1992, voire plus pour celles de la route du Signal. L'état de la chaussée se dégradant et les subventions cantonales n'étant pas assurées à l'avenir, la réfection devient nécessaire.

La commission propose la création d'un trottoir à la fin de la route de Mollie-Margot, direction Savigny, côté Jura et un passage piéton pour relier la fin du trottoir actuel au nouveau pour sécuriser la zone.

En outre, étant donné qu'il y a peu de possibilités de boucles de promenades à partir de Les Cullayes, la commission propose que la Municipalité s'approche du Canton pour demander un prolongement du trottoir afin de donner accès aux poussettes ou aux petits vélos et ainsi promouvoir la mobilité douce en direction de la forêt se situant vers le chemin des Trois communes.

Elle souhaite également voir la création d'un autre passage à piétons face au cimetière.

La commission demande à la Municipalité d'avertir les services publics ainsi que les propriétaires riverains des travaux envisagés afin de leur donner la possibilité d'intervenir et de profiter, à leur frais, de l'occasion pour améliorer leurs propres infrastructures.

La commission propose au Conseil d'accepter le préavis municipal 09/2021 tel que présenté et prie la Municipalité de tenir compte des remarques et propositions émises par la Commission.

- Pour la commission des finances, M. Eric Dammköhler rapporte que si le projet ne devait pas se réaliser, la dépense devrait être passée dans les charges de l'année courante. La commission estime que la demande de la Municipalité est supportable pour les finances de la Commune et propose d'accepter le préavis municipal 09/2021.
- M. Olivier Bonvin remarque que le Conseil n'a pas voté sur les rapports des commissions. La présidente lui répond que la Loi sur les Communes (LC), article 35, précise que « Les rapports des commissions ne sont pas soumis au vote ». Le Conseil ne vote donc que sur la conclusion des préavis.
- A l'issue de la discussion, le préavis municipal 09/2021 est accepté moins un refus.

7. Préavis municipal n° 10/2021 – Fixation du plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021 – 2026

- M. E. Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, cite quelques points saillants qui figurent dans le préavis municipal 10/2022 et conclut que le plafond en matière d'emprunts de 21'000'000.- francs et le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de 12'500'000.- francs pour la législature 2021-2026 demandé par la Municipalité est cohérent dans la situation actuelle et propose d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le préavis municipal 10/2021 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 11/2021 – Budget 2022

- Après avoir relevé quelques-unes des explications qui figurent dans les commentaires du préavis présenté, M. E. Dammköhler, rapporte que la commission des finances souhaiterait que les différentes prestations de mises à disposition gratuites soient aussi indiquées dans le budget. Il donne, comme exemple, les comptes 150.390.900 et 170.390.900 (servant à isoler les soutiens non financiers aux sociétés locales et association diverses). Il s'agit principalement de mise à disposition de locaux et d'aide en termes de matériel et de personnel communal. Consciente que le résultat du budget annuel ne sera pas peut-être pas aussi favorable dans le futur, la commission des finances rappelle qu'un budget n'est pas une obligation de dépenser. Cependant, elle estime que ce budget est très bien étudié et propose de l'accepter.
- La discussion est ouverte et M. Barthélémy Agaësse demande à comprendre le sens de la contribution au Centre Sportif de Malley (170.365.30). Le syndic explique que la commune participe depuis plusieurs années à la compensation des pertes de la patinoire. Pour 2021, il s'agit d'un montant de 25'000.- francs. S'étant renseignée à ce sujet, la Municipalité n'a toutefois pas la possibilité de se retirer du contrat, même si, probablement, les habitants de la Commune

profitent peu de cette infrastructure. Pour mémoire, le contrat a été signé pour une durée de quinze ans suite à l'acceptation du préavis municipal il y a bientôt dix ans.

- M. Denys Kaba demande un complément d'informations au sujet de la stratégie liée à la rubrique 420.318.000 (honoraires et prestations de service en prévision de la zone artisanale), projet auquel il avait participé en tant que municipal. Le syndic lui répond que la Municipalité vient de signer un contrat d'étude avec le bureau ABA Partenaires SA.
- Mis au vote, le budget 2022, (préavis 11/2021), est accepté à l'unanimité.

9. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat : Mme Aurélie Guillet annonce qu'aucune rencontre n'a eu lieu.

AISFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes : M. Bernard Burri relate que l'association s'est réunie le 8 décembre. L'assemblée a accepté des demandes de crédit pour les projets de rénovation de la station de pompage de Servion et la défense incendie au lieu-dit La Montagne.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile : Lors de la réunion du 16 novembre 2021 à Mézières, M. Herman Olivetta rapporte que l'organisation dont c'était la première réunion de la nouvelle législation a nommé ses commissions et approuvé le budget de 1'490'000 francs, (23,50 fr. par habitant). La prochaine réunion a lieu le 27 août.

CCSPA – association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux : rien à signaler. L'association se réunit une fois par année et la prochaine réunion aura lieu au mois de mars 2022.

10. Communications de la Municipalité

Domaines et Bâtiments, Déchets et déchetteries, Cultes

- Mme Monique Ries, municipale, confirme que, comme annoncé dans le tout ménage distribué, la déchetterie sera fermée les 25 et 31 décembre et qu'à partir de 2022, elle sera également fermée les jours fériés.

Administration générale, finances, informatique, police, mobilité

- Revenant sur le postulat Mérat et consorts (Charte des talus de routes), M. Cédric Matthey, syndic, informe le Conseil qu'il y a quelque temps, la Municipalité a décidé de procéder au mois de juin à une coupe au bord des routes et de ne plus faucher les talus sur le territoire communal. Il estime que la charte cantonale est contraignante mais promet cependant de revenir avec une réponse dans un délai de moins d'une année.
- Concernant la question posée par M. Jérôme Berger lors de la séance du Conseil communal d'octobre 2021 au sujet de PostFinance (point 7), la Municipalité considère qu'il s'agit d'une entité bancaire. Par conséquent, son nom ne devrait pas figurer spécifiquement dans la conclusion du préavis 05/2021. Par ailleurs, pour des raisons historiques, la Municipalité compte maintenir le placement de ses 350 actions auprès de Romande Énergie.
- Par rapport à l'offre de l'entreprise de carrelage (point 13 b du PV du 12.10.2021, préavis 7/2021) la société mentionnée a effectivement fait faillite. Par conséquent, la Commune a décidé de ne pas poursuivre de projets avec cette entreprise et a sollicité et reçu d'autres offres, de surcroît plus avantageuses. Le syndic a pris note du commentaire de M. Yves-Noël Grin qui est satisfait de la réponse donnée.
- Le syndic souligne que toutes les lignes de bus de la commune seront dorénavant desservies par CarPostal. Le greffe municipal est intervenu auprès de CarPostal à la suite de l'erreur de

distribution du nouvel horaire qui concernait la région d'Yverdon et non celle de Servion. Un nouvel envoi devrait bientôt avoir lieu.

- Profitant de la présence des six jeunes et nouveaux citoyens à la séance du soir, le syndic plaide pour le maintien de l'engagement des citoyens dans les diverses structures suisses telles les sapeurs-pompiers ou dans la vie associative. A tout niveau, on peut constater une baisse de l'engagement. Il invite les nouveaux citoyens à ne pas considérer l'acquisition de la nationalité comme une fin en soi, mais le début d'une autre forme d'engagement. Il leur remet un petit présent et les invite à s'approcher pour la prise d'une photo qui sera publiée dans le journal Le Courrier.
- Il s'adresse enfin à Mme C. Burri qui, depuis plus de 33 ans, s'est totalement investie en sa commune. S'occupant de tout, supportant les citoyens râleurs, prodiguant conseils et masques, préavis et rapports, elle a agi sans compter, avec générosité et professionnalisme. Après s'être assurée d'avoir rempli des cartons pleins d'archives, est arrivé alors le moment, dit-il, d'archiver l'archiviste, (« l'archiveuse » comme il l'appelle). La voilà prête pour la retraite, privant ceux qui l'apprécient de sa présence. Au greffe, relève-t-il, elle manque déjà, mais il lui prie de se faire égoïstement plaisir, de profiter de sa famille, de la lecture de sa revue préférée – il sort un exemplaire de Générations Plus, le mensuel pour les personnes de plus de cinquante ans, auquel il lui dit qu'elle devra dorénavant s'abonner. Ses propos s'accompagnent d'une salve d'applaudissements. Claudine Burri, toujours perfectionniste comme elle le dit, a préparé son discours de remerciement destinés aux personnes aussi bien du présent que du passé. Elle énumère quelques tâches qui ont rempli sa vie de beaux moments, qui lui ont permis de rencontrer des personnes d'exception, de tous âges et, en particulier lors des rencontres avec les personnes naturalisées, de tous horizons. Durant les années passées au greffe, elle dit avoir pu nouer de belles amitiés et même de trouver l'amour en la personne de son mari, Bernard.
- Le syndic termine en formulant, au nom de la Municipalité, ses vœux de fin d'année.

11. Questions individuelles et vœux

- Mme Rachel Ribet demande des nouvelles du projet de refuge. Le syndic répond que le projet original s'avère être coûteux. Le prix de 100'000.- fr. cité au départ, se monte finalement à plus de 300'000 frs. Par conséquent, la Municipalité se demande si la région a réellement besoin d'un refuge avec toutes commodités, et compte présenter au printemps une alternative allégée. Peut-être demandera-t-elle la nomination d'une commission.
- Mme Stéphanie Braillard se préoccupe de la protection du patrimoine bâti. Elle a découvert une petite annonce qui faisait état de la vente d'une ferme à Les Cullayes, classée avec une * 4 *, c'est-à-dire ayant le mérite d'être conservée, et qui serait détruite pour être remplacée par huit villas. Elle estime que c'est le devoir de la commune de conserver les bâtiments d'intérêt local. Le syndic lui répond qu'une mise à l'enquête n'a pas été faite, que, pour l'instant, la Municipalité a reçu une simple demande d'un promoteur pour quatre parcelles composées de deux maisons chacune. Il explique que la protection 4 est le niveau le plus faible.
- M. Hermann Olivetta aimerait savoir pourquoi, après des années de pourparlers avec les TL, ceux-ci ont décidé de ne plus desservir Servion. En réponse, le syndic explique que c'est la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui définit et met en œuvre une stratégie cohérente de développement des mobilités et d'amélioration des systèmes de transport dans le Canton. Les bus à deux étages de l'ancienne ligne TL 65 de Servion, l'actuelle 365, seront affectés dorénavant à la ligne 60, la ligne régionale la plus fréquentée du Canton, qui part de Lausanne en direction de Froideville. M. Y.-N. Grin relève que le sujet fait partie des propos traités par La Télé Vaud Fribourg dans une émission ce jour-même.
- M. Robert Hugentobler aimerait savoir pourquoi, dans le cadre actuel, la Commune ne prend pas parti pour réagir aux problèmes liés au Covid-19. Le syndic lui répond qu'une commune n'a pas

les compétences nécessaires dans ce domaine et applique strictement les consignes édictées par le Conseil fédéral et le Canton.

- M. Claudio Merlino aimerait savoir s'il est prévu de poser une borne de charge électrique pour les véhicules électriques à Les Cullayes. Le syndic lui répond par la négative. Celle de Servion n'a été posée que par opportunité. Il posera cependant la question à l'entreprise en question.

12. Clôture de la séance :

En souhaitant une belle fin de soirée et en adressant ses meilleurs vœux à toutes et tous, la présidente annonce, que, en raison des mesures sanitaires, seules les personnes détenant un pass Covid valable peuvent rester pour la suite de la soirée organisée en l'honneur du départ à la retraite de Mme Claudine Burri.

La séance est levée à 21h35.

Prochaine séance : Lundi 4 avril 2022 à **19h30** dans la salle communale de Les Cullayes (lieu à confirmer).